

FRAIS DE FORMATIONS PAR APPRENTISSAGE ET CONTINUE

Dans le cadre des formations par apprentissage et Continue, les frais de formation sont pris en charge par les OPCO. **Il ne reste aucun frais de formation à la charge de l'apprenant.** Si les OPCO ne prennent pas en charge la totalité des frais de formation, ceux-ci restent à la charge de l'employeur.

FRAIS ANNEXES AUX FORMATIONS PAR APPRENTISSAGE ET CONTINUE

Concernant les frais, d'hébergement, de restauration, vous pouvez les obtenir en téléphonant ou en envoyant un mail à la MFR de Rollancourt ou lors de votre entretien avec un moniteur/une monitrice. De plus, lors de cette rencontre, vous pourrez obtenir des renseignements sur les aides susceptibles de vous être allouées.

MFR DE ROLLANCOURT

Formations par l'alternance dans les métiers de l'agriculture, l'environnement, l'équin, le commerce.
1, rue du moulin • 62 770 ROLLANCOURT • 03 21 04 81 06 • mfr.rollancourt@mfr.asso.fr
www.rollancourt-formations.fr